

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois Réunion du 15 SEPTEMBRE 2003</p>
--

Absents représentés par leur suppléant :

M. BOSDURE Dominique par Mme FARGET Amandine
Mme ABELOOS Edith par Mme THOMINOT Josiane
M. SPECQUE Claude par Mme THIERRY Nadine

Absents ayant donné pouvoir :

M. DRAPIER Alain par M. LAROCHE Olivier
M. LA GRECA Michel par M. GOULLIEUX Pierre
M. YACOUB Olivier par Mme RICHARD Marie
M. ROBERT Michel par M. MORET Jean-Claude
M. PARISON François par M. ROMANOW Patrick
Mme ROBCIS Josselyne par M. PERLICAN Claude
M. COLLET Christian par M. TARTAR Gérard

Absents non excusés :

M. DELAERE Hubert de JOUARRE
M. BEN MANSOUR Tarek de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. MARTIN Benoît de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. HINCELIN Hubert de ST JEAN LES DEUX JUMENTS

Madame BELDENT ouvre la séance.

◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 1^{ER} JUILLET 2003

Le compte rendu du Conseil de la Communauté de Communes du 1^{ER} juillet 2003 est adopté à l'unanimité.

◆ DECISIONS DU BUREAU DU 12 JUIN 2003

Madame Jeannine BELDENT donne lecture des deux décisions prises par le bureau du 12 juin 2003.

d'autoriser la possibilité de paiement par mandat administratif ou chèque au titre des entrées de la piscine pour certaines catégories d'usagers.

d'autoriser l'acquisition des parcelles nécessaires à l'implantation d'une unité de traitement des hameaux du Tillet et de Cornevent (assainissement semi-collectif).

SERVICES GENERAUX

CONTRAT C.L.A.I.R. (Conseil Général) et de Territoire (Région Ile de France)

- Validation du programme d'actions présenté par le Cabinet RCT dans le cadre de l'étude préalable.

Madame BELDENT prend la parole dans les termes suivants :

« Comme vous le savez, la Communauté de Communes a confié au Cabinet R.C.T., l'étude préalable au Contrat C.L.A.I.R. et au Contrat de Territoire.

Cette étude préalable qui a fait l'objet d'une très large concertation, est à présent terminée. Le Cabinet R.C.T. a remis à la Communauté de Communes, le programme d'actions qui doit l'engager pour cinq années, de 2004 à 2008.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur ce programme et sur les actions retenues.

Celles-ci seront ensuite individualisées et déclinées en fonction des priorités telles qu'elles apparaissent dans l'échéancier du programme, en particulier pour 2004, et en fonction des critères d'éligibilité respectifs du Conseil Général et de la Région Ile de France.

Nous avons d'ores et déjà rencontré les représentants de ces deux collectivités et le Bureau l'a, pour sa part, d'ores et déjà examiné.

Il ressort de ces travaux et entretiens :

- que l'instruction individualisée et précise des dossiers devra intervenir très vite, dès à présent et pour les actions de 2004 en ce qui concerne le Conseil Général, dès à présent et avant la fin de l'année pour l'ensemble des actions de 2004 à 2008 en ce qui concerne la région Ile de France, ce sur quoi j'attire tout particulièrement votre attention.

Cela signifie qu'une très forte mobilisation des délégués sera nécessaire, notamment par le travail des commissions, et que les tâches dévolues aux services de la Communauté de Communes devront nécessairement tenir compte de cet impératif.

Je précise également, que le Bureau a retenu les actions 2004, telles qu'elles figurent dans l'échéancier du programme, en mettant, en outre, l'accent sur l'étude de programmation du Centre Social Intercommunal et sur la requalification de la Piscine, en considération d'un projet pédagogique encore plus ambitieux ; il a également proposé que certaines actions soient différées (Forum des associations et Journée d'accueil des nouveaux fertois en 2005, Sécurité Routière).

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'adoption de ce programme d'actions et son échéancier, telles qu'ils figurent dans le document qui a été remis à chacun d'entre vous.

Un point sur l'état d'avancement de ce dossier, vous sera présenté de façon très régulière. »

Madame BELDENT fait part ensuite de ses entretiens avec Madame CAILLE (du Département) et Monsieur FANCHINI (Région Ile de France).

- l'entretien avec Mme CAILLE a porté essentiellement sur la procédure et les dossiers présentés au titre de l'année 2004, sur lesquels le bureau s'est également prononcé et qui feront l'objet de la deuxième partie du présent débat,
- l'entretien avec Mr FANCHINI a porté davantage sur la procédure propre au Conseil Régional (présentation du dossier des cinq années 2004 à 2008) et sur celles des actions du programme susceptibles de bénéficier des aides régionales.

A ce sujet, Madame BELDENT donne les précisions suivantes :

- Monsieur FANCHINI rappelle la durée du Contrat de Territoire (5 ans) et la possibilité, nouvellement offerte, de pouvoir opérer des transferts financiers d'une opération à une autre par voie d'avenant.
- Calendrier : pas de commission permanente en décembre ; on ne pourrait donc individualiser les opérations qu'après les élections, a priori, et avec les réserves d'usage, pendant la dernière quinzaine de mai 2004.

Le Contrat de Territoire pourrait être signé quant à lui en septembre 2004.

Cela implique qu'on ne peut demander d'opération avant l'accord de la Commission (2^{ème} semestre 2004) et qu'on doit présenter l'ensemble du dossier (5 ans) en janvier 2004 au plus tard.

IMPORTANT :

Le Conseil devra donc être sensibilisé sur cette date de janvier 2004 dans la mesure où :

- **les opérations doivent être présentées dans leur ensemble (5 ans), ce qui risque d'être très complexe pour certaines opérations non encore véritablement détaillées (importance du travail des commissions)**
 - **les dossiers à présenter doivent déjà être très complets (référence : règlement du Contrat de Territoire), ce qui va mobiliser un gros travail des services et la nécessité de reporter d'autres opérations, c'est évident.**
- s
- Point avec Monsieur FANCHINI par type d'action, telles qu'elles figurent dans le programme d'actions du Cabinet RCT.

- A 11 : Urbanisme :
→ Non
- A 15 : Bords de Marne :
→ Monsieur FANCHINI va voir dans quelle mesure la Région peut intervenir en action sectorielle et hors « Contrat de bassin », il faut être propriétaire du site éventuellement concerné.
- A 21 : Centre Social :
→ Oui
Région très favorable en projet ainsi qu'à celui de la restructuration éventuelle du siège de la Communauté de Communes.
- A 23 : Péri - scolaire :
→ Oui
Région très favorable
- A 24 : Petite Enfance :
→ Oui
Région très favorable
- A 32 : Equipements Sportifs :
→ Région favorable
- A 34 : Ecole de musique :
→ Favorable
- A 41 : Transports :
→ Non
- A 44 : Sécurité Routière :
→ Non, car il s'agit d'une politique sectorielle de la Région.
- B 12 : patrimoine et offre Touristique :
→ Oui, pour le patrimoine (restaurations, si on est propriétaire)
Moins favorable pour le Tourisme (car politique sectorielle de la Région)
- B 13 : Promotion Touristique :
→ Idem (B 12)
Nécessité d'être propriétaire ou locataire (Office de Tourisme)
- B 21 : Economique
→ Non (Intercommunautaire)
Voir politique sectorielle
(DDEFP)

- B 23: Offre foncière :
→ Non (Intercommunautaire)
Voir politique sectorielle
(DDEFP)
- B 25: Commerce et Artisanat :
→ Oui, si la Communauté de Communes propriétaire
- B 33: Forum des Associations :
→ Non
- B 34: Conseil des Jeunes :
→ Non
- C 11: Thématique identitaire :
→ Non
- C 15: Evènementiel :
→ Non
- C 22: Journée d'Accueil :
→ Non
- C 25: Actions de Communication :
→ Non

Après un débat général, le Conseil décide de se prononcer sur le programme d'actions, pour chacun des grands axes de développement présentés, à savoir. (1)

Pour Monsieur RIGAULT, il faut rester dans cet état d'esprit des grands objectifs dégagés dès le cahier des charges de l'étude.

Monsieur GEIST note également qu'il s'agit d'objectifs prioritaires à décliner ensuite.

Monsieur PERLICAN attire l'attention sur le coût du fonctionnement et Monsieur FURNARI sur la concertation avec la population.

A - Améliorer la qualité des services et du cadre de vie des populations :

- A propos, du Centre Social Intercommunal, Monsieur FOURMY demande quel est exactement le statut de l'ACIF. Monsieur GEIST rappelle qu'il s'agit du Centre social agréé mais la question posée est surtout de s'interroger sur ce à quoi ressemblera le pôle social envisagé, avec l'ACIF bien sûr, mais aussi d'autres associations et structures administratives.
- En matière d'équipements sportifs, Monsieur GOULLIEUX rappelle le diagnostic en cours de finalisation établi par le Conseil Général, et qui fait ressortir notamment l'insuffisance des installations couvertes.

Il met aussi l'accent sur la requalification - restructuration de la piscine, compte tenu des objectifs ambitieux et du projet pédagogique prévus pour cet équipement essentiel.

Monsieur BIMBI évoque le gymnase du futur lycée.

Monsieur GOULLIEUX répond que la question doit être vue dans un cadre beaucoup plus global, il ne s'agit pas du gymnase du lycée mais d'une politique sportive et d'équipements sportifs ouverts.

- La sécurité routière n'est pas considérée comme intégrable dans le Contrat C.L.A.I.R.
- En matière d'action sociale (objectif A2), la question des personnes âgées doit être citée et déboucher sur une réflexion commune.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE, vote l'axe A**

B - Soutenir et stimuler l'initiative sur le Territoire :

- Monsieur FURNARI, à propos de l'axe B2, précise qu'il ne s'agit pas pour la Communauté de Communes de développer l'activité économique, mais de favoriser le développement économique. Cette remarque est prise en compte par la Conseil,
- Madame RICHARD met l'accent sur le recrutement d'un chargé de mission du développement économique et touristique en 2004.
- Monsieur RIGAULT évoque le projet des Effaneaux (zone d'activités) et Monsieur GOULLIEUX celui de Sept Sorts (zone d'activités également).
- L'axe B 21 doit aussi mentionner l'accès aux nouvelles technologies.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE, vote L'axe B**

C - Construire une identité et une image du Pays Fertois avec ses habitants :

Cet axe est validé par le Conseil à la majorité absolue (1 voix contre : Monsieur FOURMY, 2 abstentions : Mr LAROCHE et Mr DRAPIER)

Le Conseil aborde ensuite les **actions prioritaires pour 2004**, à la suite du bureau :

- **A 11 → URBANISME**

Année 2004, en liaison avec le CAUE mais pas de dépenses à priori pour 2004.

- **A 15 → BORDS DE MARNE**

Année 2004 sans dépenses (étude juridique)

- **A 21 → CENTRE SOCIAL**

Actions 2004

- Etude de programmation
- Acquisition

- **A 32 → EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Un dossier est en cours d'élaboration au sujet de la requalification - restructuration de la piscine» (fin 2004).

- **A 34 → ECOLE DE MUSIQUE**

Etude de faisabilité en 2004

- **B 21 → ECONOMIQUE**

Recrutement d'un chargé de mission à inscrire en 2004.

- **B 12 - B 13 → PATRIMOINE ET TOURISME**

Dépendent essentiellement de l'action B 21

- **C 22 → JOURNEES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX FERTOIS**

Guide en 2004 - Journée en 2005 (une fois par an)

- **C 25 → COMMUNICATION**

Guide des associations en 2004

- **C 11 → THEMATIQUE IDENTITAIRE**

Constitution d'un groupe de travail (avec l'aide de Mme RAMBAUD, Conservateur en Chef du Patrimoine Départemental).

Le Conseil valide ces actions pour l'année 2004 à la majorité absolue (2 abstentions : Mr TARTAR et Mr COLLET)

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur la T.E.O.M. :

→ Madame BELDENT donne lecture des deux lettres adressées aux dix-neuf maires et insiste sur l'urgence de leur réponse en ce qui concerne d'éventuelles prestations incluses jusqu'à présent dans la taxe et non assurées par la Communauté de Communes d'une part, les exonérations éventuelles décidées par leur conseil au titre de l'année 2004 d'autre part.

→ Madame RICHARD :

- donne un certain nombre d'informations sur des travaux de voirie en cours ou prévus sur le territoire de sa commune (Carrefour des Glacis en octobre / novembre 2003, mais aussi Place Sainte BEUVE, pendant deux mois et prochainement Avenue Franklin ROSSEVELT, rue de Condetz et rue de Reuil par le Conseil Général).

→ Monsieur RIGAULT fait le point sur la rentrée scolaire et la baisse notable de fréquentation des collèves de La Ferté (environ 100 élèves soit environ 10 % des effectifs).

Il rappelle, par ailleurs, la possibilité de financement des classes de 6^{ème} fréquentant la piscine en 2004.

→ Monsieur RIGAULT déplore les faits graves (destruction de son véhicule) dont a été victime Madame RICHARD et demande au Conseil de voter le texte d'une motion qui serait adressée au Préfet, au Sous-Préfet, au Procureur de la République et au responsable de la Gendarmerie dans le Département.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE, vote le texte de motion correspondant :**

« Le Conseil de la Communauté de Communes du PAYS FERTOIS,
S'insurge contre les faits graves survenus à l'encontre de Madame le Maire de LA FERTE SOUS JOUARRE,
Constata qu'un nouveau palier dans la délinquance est franchi, menaçant la démocratie,
Demande, instamment, de mettre tout en œuvre pour retrouver les auteurs de ces faits pour qu'ils soient punis sévèrement ».

→ Monsieur GOULLIEUX rappelle l'opération « Ecole des Champions » pilotée par le Centre Leclerc et l'Association Sport Avenir, et invite les maires à mobiliser très vite les jeunes de 8-12 ans de leur commune,

→ Monsieur GEIST rappelle l'opération « Festival du Conte » dont chaque délégué reçoit la brochure, de même que pour les « Journées du Patrimoine »

Sur ce dernier point, il est proposé pour l'an prochain une plus grande coordination des visites, accompagnées d'un plan.

Madame PARIS regrette que l'ensemble des ces visites ne soit pas gratuit pour cette occasion.

Enfin, Monsieur GEIST parle des prochaines journées de l'Eau, avec la Société S.A.U.R. concessionnaire des installations : les 6, 7 et 8 novembre prochains se tiendra dans les locaux de la Communauté de Communes une exposition sur ce thème, suivie d'une conférence sur la qualité de l'eau (le 13 ou le 20 novembre 2003).

→ Monsieur RICHARD évoque la journée du 11 novembre et rappelle que les communes qui souhaitent accueillir des jeunes cadets anglais, doivent le faire connaître très rapidement. Cette journée sera l'occasion de la signature du jumelage avec le district anglais d'Harborough, et de l'assemblée constitutive du bureau du Comité de jumelage.

→ Monsieur FORTIER informe du lancement de l'appel d'offres relatif à l'opération de sécurisation des arrêts de bus, et rappelle que les communes doivent être maîtresses de foncier.



Le prochain bureau est, par ailleurs, fixé au 07 octobre 2003 à 18h30.



La Présidente,

J. BELDENT